



Programme de Formation

CQP animateur Tir à l'Arc

2022-2023

SOMMAIRE

↳ Objectif :	2
↳ Prérequis :	2
↳ Public visé :	2
↳ Aménagements :	2
↳ Points forts :	2
↳ Durée de la formation :	2
↳ Positionnement pédagogique :	3
↳ Moyen pédagogique, technique et d'encadrement :	3
↳ Contenu :	3
↳ Certification :	4
↳ Satisfaction	5
↳ Modalités d'organisation et d'inscription :	5

↳ Objectif :

L'objectif de cette formation est d'amener le stagiaire à :

- Etre capable de concevoir, de réaliser et d'organiser un projet de Tir à l'Arc.
- Etre capable de préparer, de maîtriser et d'encadrer l'activité.
- Etre capable d'assurer une pratique sécurisée ;

↳ Prérequis :

Etre titulaire du PSC1 (Prévention et Secours Civiques de niveau 1) ou équivalent
Etre Majeur au premier de la formation

↳ Public visé :

Tout public, tout handicap (à la condition d'être en capacité de réaliser le test technique et mener une séance pédagogique), sans niveau préalable.

Toute personne souhaitant encadrer et proposer une animation de découverte du tir à l'arc au sein de structure de tourisme (camping, station de montagne, station balnéaire, club de vacances ...).

↳ Aménagements :

Conformément à la loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour « l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées » la branche sport s'est engagée à assurer une accessibilité effective des personnes présentant un handicap aux certificats de qualification professionnelle.

L'accessibilité ne peut s'entendre que par des aménagements et non des dispenses d'épreuves. Un positionnement personnalisé sera réalisé le cas échéant. Le candidat doit en faire la demande lors du dépôt de son dossier d'inscription auprès de l'organisme de formation.

↳ Points forts :

Diplôme de la Branche du Sport inscrit au RNCP et éligible au CPF,
Nombreux secteurs d'intervention (structures de tourisme sportif, en centre de vacances et de loisirs, les entreprises, les activités périscolaires ...),
Evolution possible vers le DEJEPS Mention Tir à l'Arc

↳ Durée de la formation :

La formation est dispensée en centre de formation pour 80 heures sous forme de deux semaines de formation en présentiel de 40 heures. Un stage de mise en situation professionnelle de 40 heures sera exigé pour se présenter à l'examen (possibilités d'allègement pour ces 40h de MSP).

↪) Positionnement pédagogique :

Entretien sur le projet lors de l'inscription avec le candidat ou avec la structure, concrétisé avec la réalisation d'un dossier à présenter le premier jour de formation.

Le premier jour de formation, un entretien individuel est réalisé en vue d'établir un diagnostic et une orientation vers les séquences de formation selon un parcours qui corresponde aux besoins et au niveau du candidat.

↪) Moyen pédagogique, technique et d'encadrement :

Dès l'inscription, l'ensemble des modalités d'accès, d'hébergement, de restauration, ainsi que le règlement intérieur, vous seront communiqués par mail.

Des supports pédagogiques sont remis au stagiaire lors de la formation (textes juridiques, démarche fédérale d'animation).

Initiation à la pratique du tir à l'arc (prêt de matériel : arc, flèches, équipement ...)

Mise en situation avec un public.

La mise en œuvre de cette formation, sanctionnée par une certification, est encadrée par un formateur qualifié FFTA (professeur de sport, Diplômé d'Etat) qui s'engage au respect du référentiel CQP Animateur Tir à l'Arc.

↪) Contenu :

➤ Cours Théorique :

- Organiser des situations d'animation dans le temps et l'espace adaptées aux spécificités et attentes des publics (âge des publics, découverte de l'activité, lieux de pratiques ...)
- Connaître les caractéristiques physiques, physiologiques et psychologiques des différents publics et adapter son intervention.
- Respecter les réglementations propres au tir à l'arc.
- Se présenter, expliquer son rôle et les limites de son intervention, échanger avec le public. Gérer le moment qui précède et qui suit la séance d'animation de tir à l'arc en veillant à la sécurité des pratiquants et des tiers.
- Encadrer des séances d'animation tir à l'arc en s'appuyant sur les règles fédérales et sur la réglementation en vigueur avec le souci permanent de respecter la sécurité des pratiquants et des tiers.
- Développer des projets au sein de la structure
- Rendre compte des actions menées auprès des responsables
- Développer l'éthique et les valeurs du tir à l'arc

➤ Cours pratique :

Le stagiaire sera placé en situation de tir sur cible, sur un blason de 80cm, avec un arc d'initiation sans viseur à une distance de 15m sur terrain plat. Plusieurs techniques de tir seront à mettre en œuvre en vue de préparer l'épreuve technique de la certification

➤ Séance pédagogique :

- Accueil des publics de débutants avant la séance d'animation en tir à l'arc afin d'expliquer, d'informer sur les conditions de déroulement de l'activité de tir à l'arc
- Assurer la protection des personnes pendant la pratique et en situation d'incident ou d'accident
 - au regard de la séance de tir à l'arc
 - au regard du cycle de séances de tir à l'arc
- Démontrer les exercices et gestes techniques en tir à l'arc
- Vérifier et assurer la sécurité des pratiquants et des tiers pendant la pratique au regard des critères établis
- Auto-évaluer ses interventions

➤ Matériel :

La compétence à entretenir le matériel de tir à l'arc se travaille tout le long de la formation. Le stagiaire doit préserver la sécurité de l'archer et favoriser la réussite dans la pratique par la mise à disposition d'un matériel adapté, entretenu et sécurisant.

Une épreuve spécifique peut être mise en place sous forme de contrôle continu ou lors de la session de certification en fin de ce cycle de formation

Le candidat doit, parmi le matériel mis à sa disposition par le formateur ou le jury, identifier le matériel défaillant et le réparer.

➤ ***A préparer avant l'arrivée en formation :***

Un dossier relatant l'expérience d'animation tir à l'arc dans la structure principale du stagiaire ou à défaut, un projet d'animation tir à l'arc dans la structure.

Ce dossier, d'une dizaine de pages, doit montrer la capacité du stagiaire à concevoir et à adapter une action d'animation tir à l'arc dans sa structure (objectif de la structure, projet, plan de communication, organisation, ...).

Il servira de support à l'épreuve orale permettant de valider le bloc 3 et une partie du bloc 4 : « Etre capable de préparer l'encadrement sportif ».

Une seconde partie du dossier consistera à proposer un projet d'animation dans une autre structure que celle du candidat. L'idée étant de justifier la capacité du candidat à se projeter dans une autre structure que la sienne et s'adapter à un autre public.

 **Certification** :

A l'issue de la formation, les évaluations permettant la certification valideront les compétences, les aptitudes et les connaissances du candidat :

- Une épreuve de mise en situation pédagogique et entretien sur la mise en situation pédagogique (Validation du bloc 1, une partie du bloc 2 et une partie du bloc 4)
Séance pédagogique de 30 à 40mn, avec un public de non pratiquants, suivie d'un entretien avec le jury.

- une épreuve matérielle (validation d'une partie du bloc 2 et une partie du bloc4)
Réglage et entretien du matériel d'initiation (points d'encochage, tranche fil, plumes, encoches, ...)
- une épreuve technique (validation d'une partie du bloc 2 et une partie du bloc 4)
Tir à 15m avec un arc d'initiation. 36 flèches. Pour valider l'épreuve il faut réaliser une performance minimum ainsi qu'appliquer les fondamentaux techniques
- une épreuve orale (validation du bloc 3 et une partie du bloc 4).

Soutenance d'un dossier relatant un projet d'animation au sein de la structure principale du stagiaire ainsi que dans une autre structure. Ce document doit présenter les éléments descriptifs de sa structure, la typologie des publics cibles, les aspects généraux du projet de la structure, l'expression de ses motivations et de son projet professionnel.

Le diplôme CQP d'Animateur Tir à l'Arc sera obtenu si les quatre blocs sont validés (indépendamment les uns des autres). La validation du bloc 4 (sécurité) est obligatoire pour pouvoir prétendre à la validation des trois autres blocs.

Le taux de réussite à l'examen est de 77% sur la saison 2021.

Satisfaction

A l'issue de la formation, le stagiaire est amené à évaluer la qualité de la formation au travers :

- un tour de table en fin de formation
- un questionnaire en ligne

Modalités d'organisation et d'inscription :

Modalités d'inscription depuis le site de la FFTA : <https://www.ffta.fr/formations-emplois/formations-de-branche-cqp/cqp-animateur-tir-larc>

Coût pédagogique : 1 200,00 € TTC pour 80h en présentiel

Effectif : 6 à 12 stagiaires

Pour tout renseignement, contactez :

Fédération Française de Tir à l'Arc - FFTA
Monsieur Guillaume DUBORPER
12 place Georges Pompidou
93160 NOISY-LE-GRAND
Téléphone : 01 58 03 58 57
E-mail : g.duborper@ffta.fr / s.meunier@ffta.fr (secrétariat)